

# — Séance du 7 décembre 2023 —

**Présents :** José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Guillaume FLAHAUT, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Laurence BÉCUE, Alain CARPENTIER, Frédéric DELPORTE, Véronique VAAST, Delphine CALAIS.

**Absents avec pouvoir :** Gérald BRÉZIN à José HERBET.

**Absent non excusé :** Miguel NIEWIADOMSKI

**Secrétaire de séance :** Véronique VAAST.

Pendant que les membres procèdent à la signature du registre, Monsieur le maire fait part d'infos au conseil municipal :

- Concours départemental des maisons fleuries : félicitations aux personnes primées, au total 5 représentants de la commune avec M. et Mme GRICOURT Hervé, M. et Mme LERICHE Eric, M. et Mme DEFOULOY pour le camping, M. et Mme POUSET Alain et dans la catégorie « potager » M. et Mme CAPON Guy.
- Picquigny se classe première commune au niveau des résultats du département.
- Belle ambiance au repas des aînés de dimanche dernier avec félicitations aux collègues du CCAS et du conseil municipal, bien dirigés par le cuisinier Rodolphe ; l'an prochain, le repas pourrait se faire le samedi à midi.
- Les travaux de couverture de la collégiale Saint Martin avancent bien, malgré le mauvais temps. La société NS GUILBERT a déjà réalisé la partie haute de la sacristie en ardoises et actuellement procède à la pose de bacs en cuivre sur la toiture basse ; fin du chantier vers la fin janvier 2024
- Avec Claire Roussel, j'ai rencontré mardi dernier le commandant de la compagnie d'Amiens de la gendarmerie Nationale. Celui-ci nous a expliqué le bilan des 6 derniers mois et nous en avons profité pour lui réclamer de nouveau des contrôles de vitesse dans la commune.

## **Encaissement chèques :**

- 1300 € des assurances mutuelles de Picardie en remboursement de dégâts causés au Monument aux morts et sur la voirie suite à l'incendie d'un véhicule.
- 322,75 € représentant le solde de remboursement d'un sinistre survenu à l'escalier, à l'angle de la rue des Chanoines.
- 1400 € et 300 € de l'ACAP représentant un remboursement de l'achat de cartes cadeaux pour la quinzaine commerciale
- 377,49 € de l'ACAP représentant un remboursement du paiement de la redevance à la SACEM pour le réveillon du 31 décembre.

## **Convention relative à la réalisation de plantations de végétaux dans le cadre d'une opération volontaire de plantations dans la commune de Picquigny**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention citée plus haut, consistant pour l'instant en la plantation de trois pommiers à l'école de la Vigne et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir en approuver les termes.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ladite convention et autorise le maire à procéder à sa signature et à sa mise en œuvre.

## **Études solaire photovoltaïques pour l'école de Picquigny : convention avec la fédération départementale d'énergie de la Somme**

Monsieur le maire expose à l'assemblée la possibilité de faire réaliser via la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme des études préliminaires à l'installation d'une unité solaire photovoltaïque sur l'école de Picquigny.

La Fédération passera en son nom le marché nécessaire à la réalisation de l'étude. Ce marché entre dans le cadre du « groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités » pour laquelle la FDE assurera sous mandat de la collectivité non seulement la passation des marchés, mais également leur exécution en assurant le règlement des dépenses correspondantes.

La contribution financière de la collectivité sera égale au montant réel TTC de l'opération. Le montant de la réalisation des études préliminaires est de 4 706,83 € HT ;

S'agissant d'un premier projet accompagné par la Fédération, elle prendra en charge l'étude de faisabilité d'un montant de 2035,59 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures, ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités dont le coordinateur est la FDE 80 et charge Monsieur le Maire de signer l'acte constitutif du groupement de commandes
  - d'approuver la réalisation des études photovoltaïques au montant indiqué ;
  - d'approuver la convention à passer avec la fédération pour la réalisation de ces études et autorise Monsieur le Maire à la signer ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

## **Subvention à l'association « chats errants » du Val de Nièvre**

Monsieur le maire présente à l'assemblée l'association « Chats errants » du Val de Nièvre qui est intervenue sur la commune afin de récupérer des chats errants sur la commune pour procéder à une opération de stérilisation dans les cabinets vétérinaires d'Ailly sur Somme et d'Airaines ; des bons de stérilisation ont été obtenus de la Fondation Brigitte Bardot. Cette association, constituée de membres bénévoles, ne peut oeuvrer que grâce aux dons effectués.

C'est pourquoi, afin que l'opération de stérilisation puisse être poursuivie sur la commune, il est proposé d'allouer à cette association la somme de 200 € pour l'année 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de voter la somme de 200 € au titre d'une subvention à l'association « Chats errants du Val de Nièvre ».

## **Zones d'accélération des énergies renouvelables**

(éolien, photovoltaïque, géothermie, méthanisation) : lancement de la concertation et identification des zones

Lancement de la concertation :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR).

Ces ZAE nR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, hydraulique, géothermie, etc.).

Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAE nR doit être transmise au plus tard le 31 décembre 2023 au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans la Somme.

Au vu de l'échéance du 31 décembre 2023, le Maire annonce que :

– la CCNS organise une consultation par voie électronique du 1<sup>er</sup> décembre au 17 décembre 2023 via son site internet et qu'elle recueille les avis à l'adresse électronique suivante : [contact@nievresomme.fr](mailto:contact@nievresomme.fr)

– Le bilan des contributions fourni par la CCNS sera présenté et débattu lors d'un prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et décide de fixer les modalités déclinées ci-dessus et propose d'identifier les zones, telles que définies ci-après :

Pour réseau de chaleur, photovoltaïque, géothermie, hydraulique : il est proposé l'ensemble du territoire communal soit la surface de 10,31 km<sup>2</sup>.

Une délibération séparée sera publiée sur le site internet et affiché.  
Le Maire présentera le bilan lors d'un prochain conseil municipal.  
Une délibération sera alors prise définitivement.

### **Communications diverses**

- Une réunion du SIVOS a eu lieu le 4 décembre à la mairie de Breilly au cours de laquelle a été évoqué le devenir du SISCO des Noisettes à Fourdrinoy – affaire à suivre
- Les anciens combattants de Breilly et de Crouy Saint Pierre vont participer au financement de la classe de neige en allouant une subvention à l'école de la Vigne.
- Le 10 décembre : concert de Noël à la collégiale
- Le 16 décembre : Sainte Barbe des pompiers

- Le bulletin municipal est en cours de préparation
- Des travaux ont eu lieu sur l'îlot de la Trève avec des plantations
- Une commission de sécurité a eu lieu au groupe scolaire ; quelques observations mineures ont été formulées mais rien de méchant.
- Pourrait on signaler le plot de béton disposé sur le trottoir place de la Gare en installant des plots devant
- Les travaux à la maison de retraite sont en cours
- Une course pour le téléthon aura lieu à l'école de la Vigne le lendemain (vendredi 8 décembre).